

<b>Compte rendu réunion CTD 77 Activités Cyclistes          MEAUX – Mardi 27 février 2018</b>
---

Présents :      Messieurs      Fabien Rousselin, Stéphane Cruveiller, Christian Schaaf, Thomas Boistel.  
Invité :          Monsieur      Joseph Rouaul  
Excusés :        Madame        Suzy Chabot  
                   Monsieur      Laurent Maunoir

### **I. RETOUR SUR LA SAISON CYCLO-CROSS**

Le championnat régional s'est déroulé à Dourdan, le 14 janvier 2018 :

- 4 titres en individuel et de nombreux podiums
- La Seine et Marne remporte le titre d'inter-comité.

Bravo à tous !

Les résultats du challenge sont consultables sur le site : <http://www.cycloport-ufolep77.fr>

La remise des récompenses aura lieu lors de la réunion générale des clubs programmée en octobre 2018.

Retour sur le questionnaire « cyclo-cross » via le site internet :

+ de 50 % des encartés « cross » y ont répondu :

	Oui	Non	Sans Opinion	Total
Le Challenge 77 a t'il été pour vous source de motivation ?	22	5	0	27
Le calendrier vous a t'il paru assez fourni en terme d'épreuves ?	14	11	1	26
La date du championnat départemental vous semble-t-elle bien placée ?	19	6	0	25
La date du championnat régional vous semble-t-elle judicieuse ?	13	14	0	27
Seriez-vous favorables à la création d'une catégorie GS ?	14	3	9	26

En conclusion :

- Le challenge sera reconduit pour la saison 2018/2019
- L'éventuelle concrétisation de nouvelles épreuves (bonne nouvelle si les projets aboutissent)
- Date des championnats : demande faite au National et à la Région dans ce sens
- Catégorie G.S. : la Seine et Marne testera cette catégorie l'année prochaine.

### **II. LANCEMENT DE LA SAISON CYCLOSPORT 2018 UFOLEP**

A ce jour 265 cartons ont été délivrés suivante la décomposition :

- 34 1<sup>ère</sup> catégorie
- 48 2<sup>ème</sup> catégorie
- 119 3<sup>ème</sup> catégorie
- 53 G.S.
- 11 Jeunes/Féminines

- Des clubs n'auraient pas encore fait parvenir leur demande de cartons... !  
Merci de respecter le travail du bénévole en charge de cette mission et veillez à ce que les demandes de cartons soient faites par anticipation.
- Suite à la demande du Vélo Club de Souppes pour le cas du coureur François MORILLON et après étude des différents éléments, il sera classé en G.S.A..
- Le calendrier est actuellement disponible sur le site de la C.T.D. <http://www.cycloport-ufolep77.fr>  
Il est important de le consulter régulièrement en cas de changements éventuels.  
**Appel aux organisateurs** : il est possible de communiquer une affiche de votre organisation en l'adressant à la C.T.D. pour une insertion dans le site.

- **RAPPEL DU REGLEMENT 2018**

- o Pour prétendre au podium départemental programmé à MONTEREAU FAULT YONNE, le 4 juin prochain, il faudra avoir participé à **6 épreuves organisées dans le 77**.  
La course par étape du **PAYS DE BRIE** compte pour 2 participations si et seulement si le coureur termine l'épreuve.  
L'épreuve de **DORMELLES** compte pour 1 participation.  
Quant au contre la montre de **BETON BAZOCHES**, il ne compte pas comme 1 participation.
- o Pour les **JEUNES**, l'accès au podium départemental sera possible à conditions d'avoir participé à **3 épreuves organisées dans le 77**.
- o L'épreuve de **BETON BAZOCHES** servira de support pour le championnat départemental Chrono. La participation à 3 épreuves organisées dans le 77 est obligatoire.
- o Un coureur participant à l'organisation de son club en tant qu'officiel (commissaire...) et ne faisant donc pas partie des concurrents de la course, sa participation sera comptabilisée.  
Le Président ou référent du club organisateur devra transmettre **DANS LES 3 JOURS APRES LA COURSE à la C.T.D., la liste des personnes concernées**. Passé ce délai, aucune participation ne sera prise en compte.
- o TARIFS DES ENGAGEMENTS :
  - Adulte UFOLEP 6 €
  - Jeune UFOLEP 3 €
- o **CHALLENGE INTERCLUBS 77**  
Cumul des points des prix d'équipes sur toute l'année sur les organisations des clubs de seine et marne.  
Attention un coureur NLU (non licencié Ufolep) qui rentre dans le classement sera uniquement récompensé individuellement mais en aucun cas il ne pourra compter dans le prix d'équipe final (c'est à dire qu'un NLU ne peut rapporter à son club uniquement le point de participation).  
En revanche, si en cours d'année le participant prend une licence UFOLEP, ses points (de prix d'équipe) seront ajoutés à son club d'appartenance pour le compte du challenge uniquement.  
De même un club N.L.U. ne pourra pas concourir pour le prix d'équipe ou pour le challenge départemental (sauf si en cours d'année le club s'affilie à UFOLEP) alors ses points seront réattribués au club pour le challenge uniquement.  
A noter que les points du prix d'équipe compteront double lors du championnat départemental route.

### **III. PARTICIPATION DES NON-LICENCIES UFOLEP AUX EPREUVES UFOLEP**

Cette année encore, l'Ufolep Seine et Marne a eu l'autorisation d'ouvrir ses épreuves cyclistes aux N.L.U. (non licenciés Ufolep).

Ci-dessous quelques précisions supplémentaires :

- Engagement : 12 €
- Montée de catégorie : dès 1 victoire. Pour les 1<sup>ère</sup> catégories, 1 victoire vaut 2 participations
- Nombre de participations dans l'année : 3
- Sur supériorité manifeste, la C.T.D. peut monter un coureur de catégorie.

#### **CATEGORIES D'ACCUEIL POUR LES N.L.U.**

Catégories UFOLEP	Catégories FFC	Catégories FSGT
1	3 – 50 points	
1	Dép. 1	2
2	Dép. 2	3
3	Dép. 3/4	4/5/6

- Le coureur doit s'engager avec la licence F.F.C. ou F.S.G.T. de la plus haute valeur en catégorie. En cas de triche, la C.T.D. pourra interdire un départ ou refuser la venue du coureur sur une autre épreuve.

### **IV. POINTS DIVERS**

#### **RAPPEL : TRANSMISSION DOSSIERS DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ORGANISATIONS**

Votre dossier doit être constitué de :

- L'autorisation municipale d'organisation établie par le maire de la commune d'accueil
- Les autorisations municipales des communes traversées
- L'itinéraire emprunté par l'épreuve
- Un plan du parcours (en couleur)
- Le règlement technique et de sécurité de l'épreuve (doc à télécharger sur liste de la C.T.D.)
- Liste des signaleurs (noms, prénoms, adresses, dates de naissance et n° de permis de conduire)
- Récépissé de l'envoi par recommandé du règlement technique et de sécurité UFOLEP ou l'avis favorable de la fédération délégataire
- Imprimé Cerfa n° 15826\*01 pour les randonnées sans classement ou Cerfa n°15827\*01 pour les courses avec classement ou chronométrage (doc à télécharger sur liste de la C.T.D.)
- Les attestations PSC1 (ou ex AFPS) des deux personnes majeures qui seront en charge identifiées « secouristes » lors de l'épreuve
- Pour les circuits de plus de 12 km l'attestation de prise en charge de l'organisme de type DPS PE ou ambulance
- Le bordereau ACT (pour les clubs liés à l'APAC) ou une attestation d'assurance datée du jour de l'épreuve

Une fois votre dossier constitué, celui-ci devra être envoyé en 2 exemplaires à UFOLEP 77 – Impasse du château – 77000 LA ROCHETTE.

- L'UFOLEP se chargera de l'envoyer :
  - o auprès de la préfecture si le circuit traverse plusieurs communes
  - o auprès de la municipalité si le circuit se déroule sur 1 seule commune

**Attention ce dossier doit être transmis à l'Ufolep 9 semaines avant le jour de l'épreuve.**